

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET OBJET

Le concours de design intitulé — AIRE · Concours de design du mobilier urbain est organisé dans le cadre du projet VAN DAN VIL · Culture, porté par l'association abité, avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles de Martinique (DAC), ainsi que de partenaires institutionnels et privés.

L'association abité est une association loi 1901, immatriculée sous le numéro 88995724700014, Code APE 9499Z, représentée par David FONTCUBERTA RUBIO en qualité de président.

Adresse du siège social : 19 rue Garnier Pagès, 97200 Fort-de-France.

Téléphone : +596 696 86 12 23

Adresse e-mail : association@abite.fr

Le concours invite les participant·e·s, amateur·rice·ur·s ou professionnel·le·s, à imaginer un mobilier urbain contenu dans un volume d'un mètre cube (1 m^3), destiné aux espaces publics de Martinique et de la Caraïbe.

Le présent règlement est accessible et consultable en ligne sur le site du concours.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. La participation est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans et plus) et adhérente de l'association abité.
2. Chaque participant·e peut déposer un ou plusieurs projets, chacun soumis séparément via le formulaire en ligne.
3. Les candidatures doivent être anonymes : seul un pseudonyme peut apparaître sur la planche. Aucun nom, logo ou signe distinctif permettant d'identifier le ou la candidate ne doit y figurer.
4. La participation au concours est gratuite, hors coût éventuel d'adhésion à l'association.
5. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 – CANDIDATURES

Les projets doivent être déposés exclusivement via le formulaire en ligne disponible sur le site :

<https://asso.abite.fr/aire/>

La planche à remettre doit obligatoirement contenir :

- Visuels graphiques : 1 image principale et jusqu'à 2 visuels complémentaires illustrant le projet.
- Plans ou schémas techniques permettant d'évaluer la faisabilité.
- Une note descriptive (max. 1 250 caractères).
- Une fiche technique (matériaux, dimensions, montage, accessibilité).
- Un budget estimatif pour la réalisation du prototype.

Format de rendu :

- Une planche au format JPG ou PNG
- Dimensions : min. 2384 x 3370 px (équivalent DIN A0)
- Résolution : 300 dpi
- Poids maximum : 7 Mo

Un fichier modèle (planche vierge avec en-tête et pied de page) est disponible au téléchargement sur le site.

ARTICLE 4 – CALENDRIER

- Dépôt des projets : du 20 septembre au 16 octobre 2025 inclus.
- Annonce des résultats : mi-octobre 2025 (date précisée sur le site).

Les dates et heures mentionnées s'entendent en heure locale de Martinique.

ARTICLE 5 – JURY ET SÉLECTION

Les projets seront évalués par un jury composé de professionnel·le·s de la culture, du design et de l'architecture.

La composition définitive du jury sera annoncée prochainement sur le site du concours.

Les critères de notation sont les suivants :

- Identit-AIRE : pertinence des matériaux dans le contexte culturel, historique et environnemental ; circuits courts privilégiés.
- Modul-AIRE : mobilité, modularité, faisabilité et économie des ressources.
- Élément-AIRE : sobriété des matériaux, accessibilité universelle, inclusivité intergénérationnelle.

Le jury désignera un lauréat, dont le projet sera réalisé à l'échelle 1:1.

ARTICLE 6 – DOTATION

Le lauréat recevra :

- une dotation financière de 800 €,
- la construction d'un prototype grandeur nature, financée par les partenaires du concours.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Les candidat·e·s garantissent être titulaires des droits sur les œuvres présentées.
2. Les projets restent propriété de leurs auteurs.
3. Ils accordent à l'association abitê une licence non exclusive, gratuite et non commerciale pour utiliser les documents soumis dans le cadre de la communication du projet VAN DAN VIL · Culture (catalogues, expositions, publications institutionnelles, supports numériques).

ARTICLE 8 - DONNÉES PERSONNELLES

1. Les données recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion du concours.
2. Elles sont conservées trois ans et peuvent être modifiées ou supprimées sur demande adressée à : association@abite.fr.
3. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ

L'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours si nécessaire.

Elle décline toute responsabilité en cas de problème technique ou indépendant de sa volonté.